



Hôtel de Ville

59283 RAIMBEAUCOURT

Raimbeaucourt, le 21 janvier 2022

Mesdames, Messieurs,
Les Membres du Conseil Municipa

E.V.

CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE

CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes priés d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui se déroulera le :

**Vendredi 28 janvier 2022
à 19 heures
En Mairie – Salle des Mariages**

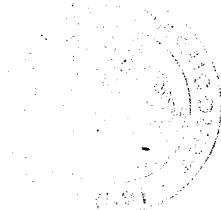
L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Révision du Plan Local d'Urbanisme – Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.).
- 2- Approbation de la réunion du Conseil Municipal en date du lundi 13 décembre 2021.
3. Plan Local d'Urbanisme en vigueur – Modification simplifiée : prescription de la procédure – Modalités de mise à disposition du public du dossier.
4. Présentation du rapport d'orientation budgétaire – Exercice 2022.
5. Autorisation du Conseil Municipal pour engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement.
6. Ecole de Musique Intercommunale de Raimbeaucourt – Subvention à octroyer.
7. Agence France Locale - Octroi de garantie.
8. Vente de la languette ZH 187, située rue Edouard Vaillant – Lieudit « Préaux », propriété de la commune.
9. Vente par Bouygues Immobilier à la commune des parcelles B 2668 et B 2669 , Résidence Gérard Philippe, et intégration dans le domaine public communal.
10. Recours à l'apprentissage.
11. Délégation d'attributions du conseil municipal au Maire (article L 2122-22 du CGCT).
12. Questions Diverses.

A NOTER : Les documents listés ci-après, inclus dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie, sont consultables sur le site Internet de la commune www.raimbeaucourt.fr.

| Points n° | |
|-----------|---|
| / | Ordre du jour de la réunion et note de synthèse à l'ordre du jour |
| 1 | Projet d'Aménagement et de Développement Durables |
| 2 | Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2021 - Courriel de Mrs Bellu et Langelin |
| 3 | Modification simplifiée du PLU – Notice explicative |
| 7 | Modèle de garantie Membres 2016.1 |
| 8 | Plan extrait de l'acte de vente de 2009 – Avis des domaines |
| 9 | Plan cadastral |

Les Raimbeaucourtois sont également informés de la date de la réunion par le biais de l'application smartphone.



Le Maire,

Alain MENSION

Il est précisé qu'en application du V de l'article 10 de la loi de 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mécanismes dérogatoires de fonctionnement des assemblées délibérantes sont réactivés jusqu'au 31 juillet 2022.

De fait, les élus peuvent de nouveau être porteurs de deux pouvoirs au lieu d'un. Un exemplaire du pouvoir est joint au présent envoi en cas de besoin.